



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Chancellerie d'Etat  
Service communication et information



Liberté • Égalité • Fraternité

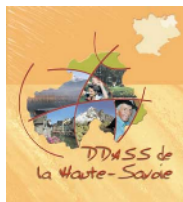
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE  
DDASS 74

CRFG

comité régional franco-genevois

[www.crfginfo.org](http://www.crfginfo.org)



Annecy, le 26 juillet 2007

## CONFERENCE DE PRESSE

### Convention de coopération transfrontalière dans le domaine de la prise en charge des urgences

### Intervention de M. René Bonhomme, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Savoie

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les représentants des médias,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je représente aujourd'hui Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et Monsieur le directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Rhône-Alpes à cette manifestation.

La mission qui nous rassemble aujourd'hui relève en effet de la compétence de droit commun du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en ce qu'elle concerne l'offre de soins hospitalière. Pour autant, elle touche directement aux préoccupations de santé publique, portées par l'Etat et elle illustre la volonté de coopération dans le domaine sanitaire entre nos deux pays, portée par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Je suis très heureux, en tant que Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Haute-Savoie, de contribuer, modestement, à ce double objectif.

---

Cette coopération dans le domaine sanitaire s'exprime du reste sur d'autres dossiers. Je citerai, à titre d'exemple, la prévention et la gestion des alertes et crises sanitaires puisque nous travaillons ensemble à la prévention des épisodes de canicule et à la prévention d'une pandémie grippale. La planification de l'offre de soins constitue un autre domaine de partage des compétences entre nos services.

S'agissant de la convention de coopération transfrontalière dans le domaine de la prise en charge des urgences, Monsieur le Président a souligné l'essentiel. J'ajouterai simplement quelques remarques :

- il est heureux que la démarche engagée soit parvenue à son terme. L'espace lémanique est en effet une réalité vivante et dynamique, tant sur le plan économique que démographique, qui connaît des flux de circulation. Il y a là un besoin de santé manifeste auquel répond la convention.
- la convention que nous présentons aujourd'hui est solide, et ceci pour trois raisons essentielles :
  - Elle est portée par des professionnels compétents légitimes, habitués à travailler ensemble, qui se sont déjà mis en ordre de marche et je tiens aujourd'hui à saluer leur travail.
  - Elle est précise, concrète, pourvu d'un dispositif d'évaluation technique et financier. En tant que tel, elle constitue un véritable outil opérationnel.
  - Elle bénéficie d'un soutien financier assuré conjointement par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Rhône-Alpes du côté français et le Département de l'économie et de la santé de Genève du côté Suisse.

En définitive, toutes les conditions me paraissent réunies pour le plein succès de cette entreprise. C'est le vœu que je forme aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.